

ORDONNANCES MACRON NON !!!

rendez-vous 16 NOVEMBRE 2017

L'intersyndicale AKKA CGT-CFDT-CFTC appelle tous les salariés à rejoindre les manifestations et à la grève.

Ces cortèges, seront rejoints par les organisations syndicales étudiantes, du public, du privé, et des associations de jeunesse et de retraités.

Pour savoir où et quand les manifestations sont organisées, **contactez vos Délégués Syndicaux.**

Qu'il s'agisse :

- ⇒ de nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances, limitant des droits des salarié-e-s ;
- ⇒ des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage ou de formation professionnelle ;
- ⇒ de mesures précarisant toujours un peu plus l'emploi et l'insertion des jeunes sur le marché du travail ;
- ⇒ de la remise en cause des droits à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur ;
- ⇒ de la modération salariale et de l'augmentation de la CSG ;
- ⇒ des atteintes au service public et à la protection sociale ;

les organisations signataires s'adressent solennellement au gouvernement afin qu'il prenne en considération les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es.

Compte tenu de la gravité de la situation, elles décident de faire du 16 novembre 2017 une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, par des grèves et manifestations.

Pour vous, pour vos enfants, rejoignez-les manifs !

Cuvée MACRON 2017
A consommer sur Ordonnances
* Le 16 novembre ce sera aussi la sortie du Beaujolais Nouveau



Pour éviter la gueule de bois des lendemains qui déchantent, TOUS dans la rue le 16 novembre.



CHEZ AKKA...

LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT-CFDT-CFTC SE MOBILISENT ENSEMBLE CONTRE LES ORDONNANCES !!!



PLUS QUE JAMAIS LA CGT AKKA SE BATTRA JUSQU'AU BOUT POUR S'OPPOSER A CE RECUL HISTORIQUE ET A LA DESTRUCTION D'UN SIECLE D'ACQUIS SOCIAUX :

LES ORDONNANCES DE MACRON RENDENT NOS CDI_s FRAGILES ET PRECAIRES

L'employeur peut licencier sans préciser le motif de licenciement (notamment en période de baisse commandes), et même aux prud'hommes, en cas le licenciement jugé abusif, les dommages seront ridicules et plafonnés.

LES ORDONNANCES MACRON INSTITUENT UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE POUR GÉNÉRALISER LE DUMPING, BAISSER LES SALAIRES, ET PRECARISER NOS EMPLOIS ;

L'essentiel des droits est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

- Les congés familiaux qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité, parental...)
- Les primes (de licenciement, d'ancienneté...), les 13e mois...
- Par accord d'entreprise **l'employeur pourra imposer des mobilités géographiques ou fonctionnelles, des changements d'horaires, des baisses de salaire, etc. quelles que soient les clauses du contrat de travail**
- Les règles concernant les CDD, les CDIC et l'intérim (condition de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche

Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait illisible pour les salarié-es comme pour les RH.

**Les ordonnances sont signées, mais la Loi Travail XXL n'est pas adoptée
Mobilisez-vous, votre indifférence gâchera l'avenir de vos enfants**



LA CFDT AKKA NE BAISSÉ PAS LES BRAS ; NOUS NE POUVONS PAS ACCEPTER LA PERTE DE NOS ACQUIS ET D'ÊTRE PRECARISÉS COMME UNE FATALITÉ:

Nous avons déjà partagé avec vous nos inquiétudes au sujet des ordonnances Macron, en particulier des incidences qu'elles auront sur nos contrats de travail :

- La généralisation des contrats de chantier,
- La barémisation et le plafonnement des indemnités prud'homales,
- Les licenciements économiques favorisés sur le territoire national,
- Les règles Instances Représentatives du Personnel et donc la protection des salariés très affaiblis...

Et plusieurs d'entre vous ont exprimé le souhait de manifester leur mécontentement.

Alors mobilisez-vous, rejoignez-nous le 16 novembre.



LA CFTC AKKA RESTE MOBILISÉE ET VIGILANTE

En permettant de modifier des acquis sociaux par des accords d'entreprise, en supprimant les Délégués du Personnel et en concentrant les pouvoirs en une seule instance unique, en réduisant l'examen des comptes d'une entreprise au seul territoire français, en régulant les indemnités versées dans le cadre des prud'hommes, le gouvernement continue à renforcer la flexibilité des employeurs au détriment de la sécurité des salariés.

La CFTC AKKA émet des doutes et des inquiétudes et continuera à se battre pour défendre vos intérêts.



Ne pas jeter sur la voie publique ☺ merci

